



Strasbourg, 8 mars 2017

CEP-CDCPP (2017) 12F

## **CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE**

***CEP-CDCPP***

### **9<sup>e</sup> CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE**

*Conférence organisée sous les auspices de la Présidence chypriote  
du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe*

#### **RAPPORT SUR LES SESSIONS DU PRIX DU PAYSAGE DU CONSEIL DE L'EUROPE:**

Sessions 1 (2008-2009), 2 (2010-2011), 3 (2012-2013), 4 (2014-2015) et 5 (2016-2017), et

#### **« FORUMS DES SELECTIONS NATIONALES DU PRIX DU PAYSAGE DU CONSEIL DE L'EUROPE »**

(Carbonia, Italie 4-5 juin 2012, Wrocław, Pologne, 11-12 juin 2014, Budapest,  
Hongrie, 9-10 juin 2016)

Conseil de l'Europe  
Palais de l'Europe, Strasbourg  
23-24 mars 2017

*Document du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe  
Direction de la Gouvernance démocratique*

## Résumé

L'Article 11 de la Convention européenne du paysage, relative au « Prix du paysage du Conseil de l'Europe », indique :

*« 1. Peuvent se voir attribuer le Prix du paysage du Conseil de l'Europe les collectivités locales et régionales et leurs groupements qui, dans le cadre de la politique de paysage d'une Partie à la présente Convention, ont mis en œuvre une politique ou des mesures visant la protection, la gestion et/ou l'aménagement durable de leurs paysages, faisant la preuve d'une efficacité durable et pouvant ainsi servir d'exemple aux autres collectivités territoriales européennes. La distinction pourra également être attribuée aux organisations non gouvernementales qui ont fait preuve d'une contribution particulièrement remarquable à la protection, à la gestion ou à l'aménagement du paysage.*

*2. Les candidatures au Prix du paysage du Conseil de l'Europe seront transmises aux Comités d'experts visés à l'article 10 par les Parties. Les collectivités locales et régionales transfrontalières et les regroupements de collectivités locales ou régionales concernés peuvent être candidats, à la condition qu'ils gèrent ensemble le paysage en question.*

*3. Sur proposition des Comités d'experts visés à l'article 10 le Comité des Ministres définit et publie les critères d'attribution du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, adopte son règlement et décerne le prix.*

*4. L'attribution du Prix du paysage du Conseil de l'Europe doit conduire les sujets qui en sont titulaires à veiller à la protection, à la gestion et/ou à l'aménagement durables des paysages concernés. »*

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a ainsi adopté la Résolution CM/Rés(2008)3 sur le Règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe considérant que ce Prix « vise à récompenser des initiatives concrètes et exemplaires pour la réalisation d'objectifs de qualité paysagère sur le territoire des Parties à la Convention », « s'inscrit dans la lignée du travail accompli par le Conseil de l'Europe en faveur des droits de l'homme, de la démocratie et du développement durable », et « met en valeur la dimension territoriale des droits de l'homme et de la démocratie, en reconnaissant l'importance des mesures prises pour améliorer les caractéristiques paysagères du cadre de vie des populations ». Le Comité des Ministres a également considéré que le Prix « est de nature à accroître la sensibilisation de la société civile à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation »

### **1. SESSIONS DU PRIX DU PAYSAGE DU CONSEIL DE L'EUROPE:**

**Sessions 1 (2008-2009), 2 (2010-2011), 3 (2012-2013), 4 (2014-2015) et 5 (2016-2017)**

Quatre sessions du Prix du paysage du Conseil de l'Europe ont été organisées : Session 1 (2008-2009), Session 2 (2010-2011), Session 3 (2012-2013) et Session 4 (2014-2015).

Les Prix, les mentions spéciales et reconnaissances ont été décernés sur la base de décisions du Comité des Ministres, fondées sur les propositions du Comité directeur du Conseil de l'Europe chargé du suivi de la mise en œuvre de la Convention (Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage – CDCPP), préparées par un Jury international du Conseil de l'Europe. Conformément au Règlement du Prix, ils ont été remis par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe ou son/sa représentant/e à l'occasion d'une cérémonie publique.

La liste des réalisations figure à l'annexe 1 du présent document.

Voir aussi :

<http://www.coe.int/fr/web/landscape/home>

<http://www.coe.int/fr/web/landscape/landscape-award-alliance>

<http://www.coe.int/fr/web/landscape/publications> : « L'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe », Ed. du Conseil de l'Europe, Série territoire et paysage, 2016, n° 103:

Une Exposition sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe sera présentée au Palais de l'Europe (Foyer du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe) à l'occasion de cette 9<sup>e</sup> Conférence sur la Convention européenne du paysage, le 23 mars à 18h.

La 5<sup>e</sup> Session du Prix (2016-2017). est actuellement organisée : le Jury international se réunira en avril et ses propositions seront présentées à la 6<sup>e</sup> Réunion du CDCPP qui se tiendra à Strasbourg les 10-12 mai 2017.

## **2. « FORUMS DES SELECTIONS NATIONALES DU PRIX DU PAYSAGE DU CONSEIL DE L'EUROPE » : Carbonia, Italie 4-5 juin 2012, Wrocław, Pologne, 11-12 juin 2014, Budapest, Hongrie, 9-10 juin 2016**

Périodiquement organisés par le Conseil de l'Europe, les « Forums du Prix du paysage du Conseil de l'Europe », ont pour objet de les mettre en lumière les sélections réalisées au niveau national dans le cadre du Prix du paysage en tant que sources d'inspiration :

- *Session 1 (2008-2009) et Session 2 (2010-2011)* : 9<sup>e</sup> Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Carbonia, Sardaigne, Italie, 4-5 juin 2012 ;
- *Session 3 (2012-2013)* : 14<sup>e</sup> Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Wrocław (Pologne), 11-12 juin 2014 ;
- *Session 4 (2014-2015)* : 17<sup>e</sup> Réunion du Conseil de l'Europe des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Budapest (Hongrie), 9-10 juin 2016.

Actes dans les publications du Conseil de l'Europe de la Série Aménagement du territoire européen et paysage,

<http://www.coe.int/fr/web/landscape/publications> et  
<http://www.coe.int/fr/web/landscape/workshops>

La 17<sup>e</sup> Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage «*Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe 4e Session 2014-2015* » a été organisée par le Conseil de l'Europe en coopération avec le Ministère de l'agriculture de la Hongrie, à Budapest, Hongrie, les 8-10 juin 2016.

Douze expériences de grande valeur, réalisées dans les Etats membres du Conseil de l'Europe à l'occasion de la 4<sup>e</sup> Session du Prix du paysage ont été présentées dans les Ateliers suivants :

- « Des paysages protégés : des actions de conservation et de maintien des aspects significatifs et caractéristiques du paysage » ;
- « Des paysages gérés : des actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations » ;
- « Des paysages à aménager : des actions présentant un caractère prospectif visant la mise en valeur, la restauration et la création de paysages ».

Quelque 150 participants de différents Etats européens ont participé à la réunion.

*Lien vers le programme et les présentations:* <http://www.coe.int/fr/web/landscape/17th>

La Cérémonie du Prix du paysage du Conseil de l'Europe s'est tenue le 4 juin 2016 et le Prix du paysage remis à cette occasion à la réalisation : « *La coopération transfrontalière des collectivités locales au profit du patrimoine paysager de la 'fabuleuse' Hetés* », réalisé par les Villages de Bödeháza, Gáborjánháza, Szijártóháza, Zalasombatfa (Hongrie), les Villages de Genterovci, Kamovci, Radmožanci, Žitkovci, Mostje, Banuta (Slovénie), l'Association sur la méthodologie des voies vertes et l'Association de la Route du rideau de fer.

*Lien vers le* [Programme de la Cérémonie du Prix du paysage](#)

*La Conférence est invitée à :*

- remercier chaleureusement le Ministère de l'Agriculture de la Hongrie pour sa coopération avec le Conseil de l'Europe dans l'organisation de la 17<sup>e</sup> Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage «*Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe - 4<sup>e</sup> Session 2014-2015* » et Cérémonie du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, tenus à Budapest, Hongrie, les 8-10 juin 2016, et son hospitalité ;
- prendre note des interventions et présentations effectuées lors de la Réunion, telles qu'elles figurent sur le site internet de la Convention européenne du paysage, ainsi que des conclusions de la Réunion (aussi reprises en annexe au présent document) : <http://www.coe.int/fr/web/landscape/18th> et à formuler toute proposition éventuelle ;
- décider de poursuivre mise en œuvre de l'article 11 de la Convention européenne du paysage sur le Prix du paysage du Conseil de l'Europe, conformément à la Résolution CM/Res(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe.

## ANNEXE 1

### Sessions du Prix du paysage du Conseil de l'Europe

#### 1<sup>re</sup> Session 2008-2009

Huit projets ont été présentés par les Etats Parties à la Convention européenne du paysage au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe. Le 23 septembre 2009, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décidé :

**1. d'attribuer le Prix du paysage du Conseil de l'Europe au :**

*Parc de la Deûle, Lille Métropole, France*

**2. d'attribuer une mention spéciale du Prix du paysage du Conseil de l'Europe à la réalisation suivante :**

*Parc Cristina Enea, Conseil municipal de San Sebastián, Espagne*

**3. de féliciter très chaleureusement les auteurs des projets suivants :**

*Le système de marquage des itinéraires touristiques, Club de tourisme tchèque, République tchèque*

*La gestion paysagère de la Zone paysagère nationale de Hämeenkyrö, Ville de Hämeenkyrö, Finlande*

*La mise en œuvre du programme de gestion du complexe de la conservation de la nature et du paysage dans le bassin de Zámoly, Fondation publique pour la conservation de la nature Pro Vértés, Hongrie*

*Le Système des Parcs de Val di Cornia, Val di Cornia, Italie*

*Le projet de gestion des ressources naturelles et de la biodiversité, Association pour la conservation de la nature, Turquie*

**4. de reconnaître l'exemplarité de la réalisation suivante :**

*Le classement régional des types de paysage en Slovénie, Université de Ljubljana, Faculté de biotechnologie, département d'architecture paysagère, Slovénie*

#### 2<sup>e</sup> Session 2010-2011

Quatorze projets ont été présentés par les Etats Parties à la Convention européenne du paysage au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe. Le 12 octobre 2011, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décidé :

**1. d'attribuer le Prix du paysage du Conseil de l'Europe à :**

*Carbonia : la machine paysage, Comité joint de la Commune de Carbonia, Ville de Carbonia, Italie*

**2. d'attribuer des mentions spéciales identiques du Prix du paysage du Conseil de l'Europe aux réalisations suivantes :**

*Les programmes de subvention en faveur des communautés locales désireuses de requalifier leur paysage urbain et rural pour créer un cadre de vie agréable, Fondation Ekopolis, République slovaque*

*L'éducation et la sensibilisation au paysage : Ville, territoire, paysage, Generalitat de Catalogne et Observatoire du paysage de Catalogne, Espagne*

*Le patrimoine côtier de Durham, Partenariat du patrimoine côtier de Durham, Royaume-Uni*

**3. de reconnaître la grande valeur de chacune des réalisations suivantes, et de les faire connaître au grand public comme source d'inspiration :**

*La Route paysagère du Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Belgique*

*Les vergers de noisetiers du village de Polystypos, Conseil de la communauté de Polystypos, Chypre*

*Le paysage de Čehovice, district de Prostějov en Moravie, Bureau du Land régional de Prostějov, République tchèque*

*La gestion de biotopes traditionnels menacés et la préservation du paysage rural traditionnel, Association finlandaise de conservation de la nature, Finlande*

*La Base régionale de plein air et de loisirs du Port aux Cerises, Syndicat mixte d'étude, d'aménagement et de gestion de la Base régionale de plein air et de loisirs du Port aux Cerises, France*

*La culture traditionnelle des pierres du paysage de Bükkalja, Association des roches-ruches pour la conservation de la nature et de la culture, Hongrie*

*Le Manifeste pour le paysage des Pays-Bas, Fondation du Manifeste pour le paysage, Pays-Bas*

*Le Parc paysager de Herand, Gouvernement du comté de Hordaland, Norvège*

*Le paysage du village de Backi Monostor, Podunav Backi Monostor, Serbie*

*Nous aménageons notre paysage, Association slovène des architectes paysagistes, Slovénie*

**3<sup>e</sup> Session 2012-2013**

Dix-huit projets ont été présentés par les Etats Parties à la Convention européenne du paysage au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe. Le 12 décembre 2013, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décidé :

**1. d'attribuer le Prix du paysage du Conseil de l'Europe à :**

*Préserver la valeur écologique dans le paysage de la vallée fluviale de Szprotawa, Association de Basse-Silésie de parcs paysagers, Pologne*

**2. d'attribuer des mentions spéciales identiques du Prix du paysage du Conseil de l'Europe aux réalisations suivantes :**

*La renaissance de la région du Haut-Belice-Corleonese par la récupération de terres confisquées aux organisations mafieuses, LIBERA, Associations, noms et chiffres contre les mafias, Italie - Mention spéciale pour le «Renforcement de la démocratie»*

*U-parks, U-turns we love, District de la municipalité d'Utena, Lituanie - Mention spéciale pour «L'attention portée au paysage urbain en tant que bien commun»*

*La Porte de Gornje Podunavlje, ONG Podunav, Backi Monostor, Serbie - Mention spéciale pour La contribution aux idéaux européens»*

**3. de reconnaître la grande valeur de chacune des réalisations suivantes, et de les faire connaître au grand public comme source d'inspiration :**

*Le Parc national de Hoge Kempen, Regionaal Landschap Kempen en Maasland asbl, Belgique*

*L'éducation environnementale dans la ville de Strakonice année après année ou « le pèlerinage à travers le paysage contemplatif », Municipalité de Strakonice, République tchèque*

*Les projets de paysage de la vallée d'Hyppä, ville de Kauhajoki, Association du Village d'Hyppä, Centre de foresterie finlandaise/Services publics, Unité Ostrobotnie du Sud et centrale, Finlande*

*Le Parc du Grand Pré, Ville de Langueux, France*

*La réhabilitation d'un paysage complexe et le programme de développement dans les montagnes Gerecse et la vallée de la rivière Által, Association pour la restauration et le développement de la vallée de la rivière Által (Tata), Hongrie*

*Le Plan de conservation de l'île de Bere, Conseil du patrimoine et Groupe du projet de l'île de Bere, Irlande*

*Le Parc forestier Dzintari, Conseil municipal de Jurmala, Lettonie*

*La planification de la politique de conservation et de développement durable de vingt paysages nationaux aux Pays-Bas, ONG Stichting Nationale Landschappen, Pays-Bas*

*Le Laboratoire du paysage de Furnas (Furnas LandLab), Direction régionale de l'environnement des Açores, Portugal*

*Le développement agricole et la protection de l'environnement en Transylvanie, Fondation ADEPT, ONG, Roumanie*

*Le sauvetage, la renaissance et l'exploitation du chemin de fer forestier dans le paysage de Cierny Balog, ONG Ciernohronska Zeleznica, République slovaque*

*La restauration du paysage et de la gestion des eaux de la réserve naturelle de Škočjanski Zatok, DOPPS, BirdLife Slovénie, Slovénie*

*La revitalisation durable du paysage protégé de la Geria, Consortium pour la défense et la promotion de l'espace de la Geria, Espagne*

*Le projet de paysage du bassin-versant des Pennines du Sud, Perspectives Pennines, Royaume-Uni*

#### **4<sup>e</sup> Session 2014-2015**

Douze projets ont été présentés par les Etats parties à la Convention européenne du paysage. Le 14 octobre 2015, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a décidé :

##### **1. d'attribuer le Prix du paysage du Conseil de l'Europe à :**

*La coopération transfrontalière des collectivités locales au profit du patrimoine paysager de la « fabuleuse » Hetés, Villages de Bödeháza, Gáborjánháza, Szijártóháza, Zalasombatfa (Hongrie), villages de Genterovci, Kamovci, Radmožanci, Žitkovci, Mostje, Banuta (Slovénie), Association sur la méthodologie des voies vertes et Association de la Route du rideau de fer. Projet présenté par la Hongrie*

##### **2. d'attribuer des mentions spéciales identiques du Prix du paysage du Conseil de l'Europe aux réalisations suivantes :**

*Le sorbier domestique, l'arbre de la région de Slovácko, Commune de Tvarožná Lhota et ONG Echanges internationaux (INEX) – Service volontaire des Carpates blanches, République tchèque*

*Liptovská Teplička : la protection de types de paysages historiques exceptionnels, Village de Liptovská Teplička, République slovaque*

*Le paysage d'oliviers millénaires du territoire de Sénia, Communauté de communes de la Taula del Sénia, Espagne*

##### **3. de reconnaître la grande valeur de chacune des réalisations suivantes, et de les faire connaître au grand public comme source d'inspiration :**

*La mise en valeur du site naturel et paysage de l'Hof ter Musschen, Commission de l'environnement de Bruxelles et environs ASBL, Belgique*

*L'Ecomusée de l'ermitage de Blaca, Centre culturel de Brač, Croatie*

*L'aménagement du centre historique d'Agios Athanasios, Municipalité d'Agios Athanasios, Chypre*

*« Le taureau par les cornes » : pâturages naturels et gestion des paysages, Centre pour le développement économique, les transports et l'environnement de Finlande centrale, Finlande*

*Le Parc agricole de Paduli, Laboratoire urbain ouvert, Italie*

*La Ville de Kuldīga dans la vallée de la Venta : préserver un paysage exceptionnel pour les générations futures, Municipalité de Kuldīga, Lettonie*

*La Nouvelle ligne de flottaison néerlandaise, Conseil de la Nouvelle ligne de flottaison néerlandaise, Pays-Bas*

*La gestion des ressources naturelles et de la biodiversité du bassin de Camili, Association de protection et de développement de l'environnement de Camili, Turquie*

#### **5<sup>e</sup> Session 2016-2017 (en cours)**

ANNEXE 2



**CONSEIL DE L'EUROPE  
CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE**

***DIX-SEPTIEME REUNION DU CONSEIL DE L'EUROPE  
DES ATELIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE  
LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE***

***Forum des sélections nationales du  
Prix du paysage du Conseil de l'Europe  
4<sup>e</sup> Session 2014-2015***

**Budapest, Hongrie  
9-10 juin 2016**

<http://www.coe.int/fr/web/landscape/17th>

-----

***CONCLUSIONS GENERALES***

*Mme Maria José FESTAS, Présidente du Jury de la 4<sup>e</sup> Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe et Présidente honoraire de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage*

Le 8 juin, soit la veille de l'ouverture officielle des 17<sup>e</sup> Ateliers du Conseil de l'Europe pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, nous avons eu le plaisir de visiter la Microrégion de Hetés, située à la frontière de la Slovénie et de la Hongrie. Cette journée organisée par notre hôte, le ministère hongrois de l'Agriculture, a bénéficié de la coopération des pouvoirs locaux des communes et associations engagées dans les projets présentés par la Hongrie à la 4<sup>e</sup> Session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe. Cette visite d'étude de part et d'autre de la frontière entre la Hongrie et la Slovénie nous a permis de comprendre la réalité et l'importance de la participation et de l'implication des pouvoirs locaux et des communes locales dans ce projet de coopération transfrontalier

Cette 17<sup>e</sup> Réunion des Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, tout à la fois Forum des sélections nationales du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, a été marquée par la présentation officielle, par leurs responsables respectifs, de tous les candidats au Prix du paysage de la 4<sup>e</sup> Session du Conseil de l'Europe, dont les 12 projets avaient été sélectionnés au niveau national.

Le processus national de sélection a également été expliqué par le délégué national respectif auprès de la Convention européenne du paysage, montrant la diversité des procédures qui, tout en respectant les règles et critères du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, permet à chaque Etat de définir ses propres procédures. Cela confirme une fois de plus le respect de la subsidiarité que la flexibilité de la Convention européenne du paysage permet, ce qui est une des raisons de son succès.

A l'issue de la première journée de la Réunion, une Cérémonie spéciale du Prix du Paysage de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe s'est tenue, à l'occasion de laquelle tous les projets ont été félicités<sup>1</sup>.

Conformément à la décision du Comité des Ministres, du 14 octobre 2015, en accord avec la Résolution du CM/Rés(2008)3 sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe, et selon les recommandations du jury et du Comité d'experts responsable du suivi de la mise en œuvre de la Convention:

– le Prix du paysage du Conseil de l'Europe de la Convention européenne du paysage pour la 4<sup>e</sup> session du Prix 2014-2015, a été attribué à *La coopération transfrontalière des collectivités locales au profit du patrimoine paysager de la 'fabuleuse' Hetés*, villages de Bödeháza, Gáborjánháza, Szijártóháza, Zalaszombatfa (Hongrie), villages de Genterovci, Kamovci, Radmožanci, Žitkovci, Mostje, Banuta (Slovénie), Association sur la méthodologie des voies vertes et Association de la Route du rideau de fer, Projet présenté par la Hongrie ;

– des mentions spéciales identiques du Prix du paysage pour la 4<sup>e</sup> session du Prix du paysage du Conseil de l'Europe 2014-2015 de la Convention européenne du paysage ont été décernées aux réalisations suivantes :

- *Le sorbier domestique, l'arbre de la région de Slovácko*, Commune de Tvarožná Lhota et ONG Echanges internationaux (INEX) – Service volontaire des Carpates blanches, présenté par la République tchèque ;

- *Liptovská Teplička : la protection de types de paysages historiques exceptionnels*, village de Liptovská Teplička, présenté par la République slovaque ;

- *Le paysage d'oliviers millénaires du territoire de Sénia*, Communauté de communes de la Taula del Sénia, présenté par l'Espagne.

Revenant à la Réunion des Ateliers, ces conclusions ne s'attachent pas aux projets présentés, pour la simple raison qu'ils ont tous fait l'objet d'une présentation et d'une discussion, comme je l'ai expliqué et ainsi que les éléments plus précis se trouvent sur le site de la Convention européenne du paysage. Au lieu de cela, elle propose une brève analyse globale de cette 4<sup>e</sup> Session du Prix du paysage<sup>2</sup>.

Dans leur majorité, les projets sont consacrés à ce qui pourrait relever de la protection ou de la revalorisation du paysage, principalement rural ; certains concernent ce que l'on pourrait appeler des paysages périurbains et un projet est clairement urbain, puisque centré sur l'espace public.

Il est intéressant de constater que tous les projets impliquent fortement les communautés locales, et résultent, pour la plupart, d'initiatives locales. Ils ont également en commun une volonté de rendre les infrastructures existantes ou potentielles (qu'elles soient naturelles, culturelles, sociales ou économiques) et les paysages plus durables à l'avenir, y compris d'un point de vue économique.

<sup>1</sup> Voir programme de la Cérémonie sur le site de la Convention européenne du paysage  
<https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=0900001680655f4>

<sup>2</sup> <http://www.coe.int/fr/web/landscape/17th>

Parallèlement toutefois, il est apparu que le paysage en tant que tel n'était ni le point de départ ni le but de la plupart des projets, mais une « réflexion après coup », ou une valeur ajoutée découverte une fois le projet lancé. Au bout du compte cependant, tous les projets s'efforcent néanmoins de sensibiliser les populations concernées, ou de les sensibiliser davantage encore, aux valeurs du paysage ; ce faisant, ils apportent une contribution importante à la gestion future du paysage dans ces régions.

Ce constat doit toutefois nous inviter à prendre garde que la Convention ne devienne une convention pour la « protection » des paysages au lieu de servir de base à des politiques et stratégies pour les paysages comme dynamiques du monde actuel. Nous devons aussi veiller à ce que la Convention ne soit pas réservée aux seuls paysages ruraux. Il est vrai qu'une grande partie de notre territoire reste rural, mais nous ne devons pas oublier que les populations vivent majoritairement dans des zones urbaines et que des paysages urbains de qualité sont indispensables à notre qualité de vie. Parallèlement, comme je l'ai rappelé à de nombreuses reprises, nous devons préparer la création de nouveaux paysages de qualité qui deviendront de nouvelles valeurs des générations futures.

Sur la base de l'expérience actuelle du Prix, de ce qui a été entendu au cours de ces deux jours, pendant les Ateliers comme pendant les pauses, j'aimerais vous présenter trois propositions pour l'avenir :

- la première est que la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage fasse un premier bilan du Prix à l'issue de la prochaine Session du Prix du paysage qui sera – déjà – la cinquième, afin d'évaluer le suivi donné aux projets présentés et aux leçons tirées au niveau européen et national. N'oublions pas que le Prix récompense des projets considérés comme « faisant la preuve d'une efficacité durable et pouvant ainsi servir d'exemple » pour « la protection, la gestion et/ou l'aménagement durables des paysages » ;
- ma deuxième proposition concerne l'organisation d'une exposition de tous les projets présentés lors des précédentes sessions au Palais de l'Europe. L'idée est de sensibiliser les délégations nationales au Prix, mais pas seulement, le but est surtout de montrer à toutes les institutions du Conseil de l'Europe – les Ambassadeurs (représentant le Comité des Ministres), l'Assemblée parlementaire et les membres du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux – les résultats et la valeur ajoutée de la Convention européenne du paysage. Cette idée, ainsi que le moment et le lieu d'une éventuelle exposition pourraient être discutés lors de la prochaine Conférence des Parties ;
- quant à la troisième proposition, elle concerne l'organisation éventuelle d'une réunion du Forum des sélections nationales du Prix du paysage et des projets candidats avant la réunion du jury, le prix étant donné lors d'une Réunion des Ateliers portant sur des thématiques autres que celle du Prix du paysage, comme à l'occasion de la 1<sup>e</sup> Session du Prix du paysage. J'ai conscience qu'elle comporte des risques (une présentation publique d'un bon niveau pourrait influencer la décision du jury), mais le fait de pouvoir poser des questions et d'avoir davantage d'explications pourrait être intéressant pour la procédure. Cela a aussi des implications logistiques et financières qui doivent être examinées.

En tant que Présidente du Jury de cette 4<sup>e</sup> Session du Prix du paysage, je voudrais également saluer la qualité du travail et de l'aide fournis par les Membres du Jury et le Secrétariat, sans qui je n'aurais pas pu accomplir ma mission.

Pour conclure, je souhaite remercier personnellement tous ceux qui ont participé aux projets que nous avons pu voir. Tous témoignent de grandes qualités et reflètent admirablement la diversité des interventions du paysage et des solutions que le cadre de la Convention favorise et permet. Comme le mentionne la décision du Comité des Ministres, ils doivent aussi être reconnus, félicités et rendus bien connus du grand public pour leur valeur exemplaire et comme sources d'inspiration.

\*